

LE TERRITOIRE

31 COMMUNES

**16 234
HABITANTS**

604 KM2

**2 241
ENTREPRISES**
AU 1ER MARS 2018



VOTRE INTERLOCUTEUR

Denis PAINEAU
Chargé de développement
économique
Lieu-dit Coucut
33430 BAZAS
06 43 26 28 68
economie@cdcubazadais.fr



Retrouvez toute l'actualité de la Cdc sur
le site www.cdcubazadais.fr
sur la page Facebook et Instagram
@cdcubazadais
sur la page LinkedIn
Communauté de Communes du Bazadais



Communauté
de Communes
du Bazadais

CRISE SANITAIRE COVID-19

AIDE D'URGENCE

**FACE À LA DIFFICULTÉ DES PETITES ENTREPRISES,
LA CDC AGIT**



**SERVICE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

du Bazadais

CRISE SANITAIRE COVID-19

À SITUATION EXCEPTIONNELLE, AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

LE BAZADAIS COMPTE DE NOMBREUSES PETITES ENTREPRISES QUI NE RENTRENT PAS DANS LES CRITÈRES DES AIDES DE L'ÉTAT OU DE LA RÉGION. AVEC LES MOYENS QUI SONT LES NÔTRES, NOUS LEUR TENDONS LA MAIN.

QUELLE AIDE ?

La CDC du Bazadais accorde aux entreprises de son territoire une aide exceptionnelle afin de les aider dans la **SITUATION DE CRISE** liée à l'épidémie de COVID-19. Cette aide est mise en œuvre dans la limite des crédits disponibles et s'adresse aux entreprises ciblées ci-après.

Elle est versée en une seule fois, sous forme d'une **SUBVENTION MODULABLE JUSQU'À 500€ MAXIMUM**.

“ Le dispositif d'aide ne présente aucun caractère d'automatisme. Les demandes seront en outre examinées en fonction des crédits disponibles et traitées prioritairement par complétude du dossier et ordre d'arrivée des pièces constitutives. ”

**DATE LIMITE DE DEMANDE DE SUBVENTION :
2 JUIN 2020 INCLUS À MINUIT**

COMMENT ?

La demande d'aide devra être réalisée par envoi email ou papier accompagnée des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

par email :
economie@cdcubazadais.fr

par dépôt ou envoi papier :
Communauté de Communes du Bazadais
A l'attention du Président de la CdC
Lieu-dit Coucut
33430 Bazas

POUR QUI ?

Les entreprises **ÉLIGIBLES**

- entreprises créées avant le 1er février 2020 et rencontrant des besoins de financement spécifiquement nés de la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID-19,
- entreprises employant de 0 à 4 salariés,
- entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal sur le territoire de la Communauté de communes du Bazadais (voir la carte),
- entreprises à jour de leurs déclarations et paiements et charges sociales et fiscales au 29/02/2020 (tenant compte des reports exceptionnels accordés par l'Etat dans le cadre de la crise COVID 19),
- entreprises ayant été impactées par une fermeture totale ou partielle qui a entraîné un minimum de baisse de 50% de chiffre d'affaires sur la période de confinement par rapport à la période similaire en 2019 (en fonction de l'antériorité),
- entreprises qui ont bénéficié de manière partielle des aides versées par l'Etat (montant inférieur à 3 000€ sur la période mars et avril 2020).

Les secteurs et activités **NON ÉLIGIBLES**

- agriculture, sylviculture et pêche,
- commerces de détails alimentaires et commerce de gros ou dont la surface est supérieure à 300 m²,
- professions libérales,
- pharmacies,
- agences immobilières et de services,
- activités franchisées sans autonomie de gestion,
- entreprises ésotériques,
- toutes entreprises ou auto-entreprises dont l'activité de l'entreprise n'est pas exercée à titre d'activité principale.

LES ÉTAPES

- 1 Réception de votre dossier
- 2 Passage en commission économie pour avis
- 3 Attribution ou rejet de l'aide par le Président de la CdC

LES PIÈCES À FOURNIR

- extrait k-bis,
- RIB de l'entreprise,
- demande d'aide (modèle sous forme PDF à compléter et signer).